

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 7 septembre 2016

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 15

Date de convocation : 31 août 2016

Date d'affichage : 20 septembre 2016

L'an deux mille seize, le sept septembre

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN				
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD				
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY			X	
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI				
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1 – Développement social et solidarité

- 1.1 – BC-2016-0885 - Gestion de l'absence de chef de projet sur « l'emploi conçu comme un droit »
- 1.2 – BC-2016-0886 Anticipation des inscriptions au futur centre multi-accueil de BLENOD LES TOUL
- 1.3 – BC-2016-0887 Recensement des besoins d'investissements 2017 pour la CAF
- 1.4 – Convention pour l'entretien des locaux du centre multi-accueil LA FARENDOLE

2- Développement Economique

- 2.1 – BC-2016-0888 - Bail commercial S.C.I.C « LE RELAIS »
- 2.2 – BC-2016-0889 - KALEIDOSCO à la Maison des Artisans Créateurs de FAVIERES
- 2.3 – BC-2016-0890 - RECYTEX – convention T.E.P.C.V TERRES DE LORRAINE

3 - Environnement

- 3.1 – BC-2016-0891 Plan local de prévention Déchets

4 - Culture

- 4.1 – BC-2016-0892 - Convention d'aide aux projets d'école 2015-2016 au collège Jacques GRÜBER

5 – Moyens Généraux

- 5.1 – BC-2016-0893 - convention avec le centre de gestion 54 pour la réalisation d'une mission de conseil et d'organisation
- 5.2 – BC-2016-0894 - État des produits irrécouvrables – Cécile JEANCENELLE
- 5.3 – Maintien de la DGF bonifiée
- 5.4 - BC-2016-0895 Convention de mise à disposition de personnel pour la réalisation d'un bilan professionnel sur 1 agent

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

1.1 – BC-2016-0885 - CONVENTION AVEC VALEUR PLUS POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE CHEF DE PROJET « ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

Dans l'attente d'un nouveau chef de projet, il est proposé de travailler avec le cabinet VALEUR PLUS, par l'intermédiaire de Denys CORDONNIER pour assurer cette phase transitoire avec 3 missions principales :

- Coordonner (avec l'équipe) la préparation du dossier de candidature, jusqu'à sa rédaction finale
- Assurer la continuité du pilotage du projet, en particulier en poursuivant les contacts constructifs avec les divers partenaires institutionnels et autres
- Créer les conditions qui faciliteront l'arrivée du nouveau (de la nouvelle) chef (fe) de projet.

Cette mission démarrera au départ effectif de Marie Pascale PAULIN, soit le 11 juillet 2016 et prendra fin dès le recrutement du nouveau chef de projet, date estimée au 1^{er} novembre 2016.

Le volume de travail pour mener à bien cette mission est estimé à 25 jours de travail.

Conditions financières : Le montant facturé par VALEUR PLUS est un montant forfaitaire de 1 500 € TTC (soit 1 250 € HT) comprenant le temps de travail (estimé à 25 jours de travail) et la totalité des frais liés à la mission, y compris les frais de déplacement.

Règlement : Le versement se fera suite à réception de facture et d'une annexe reprenant le total des jours travaillés, avec un premier versement fin septembre d'un montant de 600 € TTC et le solde (900 € TTC) à la fin de la mission en novembre.

Après avoir délibéré les membres du bureau

ACCEPTENT les conditions de mission du cabinet VALEUR PLUS

AUTORISENT le Président à signer la convention et à procéder au mandatement de la prestation

1.2 – BC-2016-0886 INSCRIPTIONS ANTICIPÉES AU FUTUR CENTRE MULTI ACCUEIL DE BLÉNOD LES TOUL

Depuis fin juin, les parents sollicitent le multi-accueil des P'tits Bull pour inscrire leurs enfants en bas âge ou à naître dans la future structure de BLENOD-les-TOUL, sachant que celle-ci permettra l'accueil dès 2,5 mois. Dès lors il semble important de communiquer clairement sur une date d'ouverture, peut-être avec une marge de sécurité, en mars. Puis afin de ne pas perdre les opportunités, proposer une liste d'inscription, un dossier de pré-inscription à l'entête de la communauté de communes, gestionnaire actuel, qui pourra être transféré au GIP dès la modification de ses statuts.

Après avoir délibéré les membres du bureau

AUTORISENT la procédure d'inscription pour la structure actuelle des enfants répondants aux critères actuels (notamment dès la marche) avec des contrats allant jusqu'au 31/12/2016. De nouveaux contrats seront établis avec le GIP nouveau gestionnaire et les parents.

AUTORISENT la mise en place d'une pré-inscription dans la future structure, selon les nouveaux critères (notamment dès 2,5 mois) et selon les conditions citées ci-avant. La liste des préinscrits sera transmise au GIP futur gestionnaire.

VALIDENT les évolutions du règlement de fonctionnement applicable dans la nouvelle structure et autorisent son usage comme bulletin de pré-inscription.

VALIDENT la date du mois du 27 février 2016 comme ouverture de la structure au public et permettre sa communication par différents moyens.

1.3 – BC-2016-0887 RECENSEMENT DES BESOINS D'INVESTISSEMENTS POUR 2017 PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales recense les futurs projets qu'elle pourrait accompagner financièrement sur des travaux d'accessibilité, prioritaire (mises aux normes...) ou de confort (amélioration de la qualité d'accueil...). Une fiche projet est à remonter au 15 septembre et les éléments définitifs jusqu'au 31 mars 2017.

Il semble opportun d'inscrire dans cette programmation des travaux pour le multi-accueil de la Farandole afin de bloquer 3700€ par place disponibles pour la rénovation de structure et à autoriser le dépôt d'une fiche projet en s'appuyant sur le diagnostic des locaux par nos services techniques intercommunaux

Trois points importants ont été inventoriés :

- Installation d'une VMC adaptée en accord avec les exigences de surveillance de la qualité de l'air dans les crèches, en vigueur au 01/01/2018.
- Mise aux normes de l'installation électrique
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries aux normes actuelles
- Transformation du bureau actuelle en chambre et transfert du bureau dans une autre pièce.

Estimation des travaux sont de 29 002€ HT

L'aide financière de la C.A.F est 3 700€ par place dans la limite de 80% du financement et de 15 places (objectif à terme de la structure).

Soit possibilité de 23 201€ d'aide de la CAF et 5 801€ de financement intercommunal.

Ainsi, la subvention de la C.A.F serait de 23 201 € et le reliquat de 5 801 € en financement propre.

Après avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

AUTORISENT le dépôt d'une fiche projet à la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, visant à l'amélioration des locaux du multi-accueil la Farandole, dans le cadre du recensement des besoins d'investissements pour 2017.

SOLLICITENT les cofinancements de la Caisse d'allocations familiales sur cette opération à hauteur de 23 201€.

AUTORISENT le Président à signer la fiche projet et à solliciter les cofinancements.

1.4 – CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU CENTRE MULTI-ACCUEIL LA FARANDOLE

Il a été proposé de demander un conseil à l'association des maires avant d'établir définitivement la convention et de passer au vote.

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 – BC-2016-0888 - BAIL COMMERCIAL AVEC LA S.C.I.C « LE RELAIS LORRAINE »

Le bail dérogatoire de la SCIC Le Relais Lorraine du bâtiment qu'elle occupe situé sur la ZAE « La Haie des Vignes » (parcelle ZI n°116) arrive à échéance le 30 septembre 2016. Il est proposé de signer un bail commercial avec loyer de 14 500€ HT/mois à partir du 01/10/16 pour poursuivre l'occupation selon les conditions qui avaient été convenues.

Après avoir délibéré, les membres du bureau

ACCEPTENT de signer un bail commercial de 9 ans avec la SCIC Lorraine pour un montant de loyer de 14 500 € HT/mois à compter du 1^{er} octobre 2016.

AUTORISENT le Président à signer le bail ainsi que tout document y afférant.

2.2 – BC-2016-0889 BAIL AVEC LA SOCIETE KALEIDOSCO POUR LA MAISON DES ARTISANS CRÉATEURS

Suite à une réunion de travail durant l'été avec les associées du projet KALEIDOSCO et à leur bonne prise en compte des contraintes de puissances électriques dans le bâtiment de la MAC de FAVIERES qu'elles souhaitent occuper pour lancer leur projet de coopérative d'artisanat d'art verrier, il est proposé de réétudier ce projet et les conditions d'accueil au sein de ce bâtiment.

Il est convenu qu'elles prennent à leur charge les travaux électriques d'adaptation nécessaires.

Pour les soutenir dans leur démarrage et compte tenu des lourdes charges d'exploitation du bâtiment, le loyer est gratuit pendant les 2 ans de la convention dérogatoire, comme cela avait déjà pu être discuté à l'occasion d'une précédente réunion de bureau. Les provisions mensuelles sur charges s'élève à 550€.

Un suivi régulier du projet est demandé et une réunion de bilan d'activité est souhaitée tous les 6 mois au moins.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT d'accueillir le projet KALEIDOSCO à la Maison des Artisans Créateurs et demande une vigilance des occupants pour éviter tout incident électrique.

AUTORISENT le Président à signer avec la société KALEIDOSCO le bail dérogatoire de 2 ans qui démarrera le 20 septembre 2016.

2.3 – BC-2016-0890 - DEMANDE DE SUBVENTION TEPCV TERRE DE LORRAINE POUR LE PROJET RECYTEX

Concernant le projet RECYTEX (recyclage innovant des déchets textiles), il est rappelé que les premiers tests concluants pour le composite TEXTIPLAX n'ont jusqu'ici pu se faire qu'avec des résines plastiques (epoxy, polyester, Vinylester...). Afin de se positionner sur les marchés ciblés, il est nécessaire de rechercher des performances écologiques optimales du produit (recyclabilité, origine biosourcée ...).

Des essais ont été réalisés en 2014 avec une résine recyclable produite par ARKEMA mais les résultats n'ont pas été suffisamment concluants.

Depuis, d'autres résines présentant les mêmes propriétés ont été repérées et une nouvelle phase de test est prévue au CETELOR avec des résines présentant des propriétés écologiques intéressantes (Recyclamine de la société ENTROPY RESINS).

L'objet de cette étude vise donc à réaliser des tests avec des résines comportant des propriétés écologiques en vue de finaliser la phase de R&D et en fonction des résultats engager la phase d'étude sur la mise en production de TEXTIPLAX qui pourrait démarrer en 2017/2018.

Le coût des essais prévus en octobre/novembre 2016 est de 14 744,46 € TTC et une demande de cofinancement à hauteur de 80 % par le programme TEPCV porté par le Pays Terres de Lorraine est envisageable.

Après avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT le devis du CETELOR pour faire les essais TEXTIPLAX avec la Recyclamine.

SOLLICITENT le Pays Terres de Lorraine au titre du programme TEPCV une subvention pour réaliser ces essais à hauteur de 80%, soit 11 795€.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents découlant de la présente.

3 - ENVIRONNEMENT

3.1 – BC-2016-0891-PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS DE LA CC DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS (CC PCST)

Le Grenelle de l'environnement et sa première loi sortie le 3 août 2009, fixe des objectifs en matière de gestion des déchets : Réduction de la production des Déchets Ménagers de 7% sur 5 ans, Réduction de la part enfouie ou incinérée des déchets de 15% d'ici à 2020, Augmentation du recyclage matière pour atteindre 75% de recyclage des déchets d'emballages ménagers.

Les performances des OMA de la collectivité sont bonnes :

179 kg/hab. en 2015 pour les OMR contre une moyenne départementale de 264 kg/hab. en 2013

50 kg/hab. de collecte sélective contre une moyenne départementale de 45 kg/hab. en 2013 : collecte sélective hors verre

39 kg/hab. de collecte sélective contre une moyenne départementale de 27 kg/hab. en 2013 : collecte sélective du verre

La totalité des DMA pour la collectivité est de 499 kg/hab en 2015 contre une moyenne départementale de 520 kg/hab (2013).

Afin de répondre aux directives de réduction des déchets fixées nationalement par le Grenelle de l'environnement et de continuer nos progrès en terme de réduction, il est nécessaire de déclencher le plan local de prévention déchets en un programme d'actions, en voici quelques exemples :

Mobiliser les filières REP (responsabilité élargie du producteur) au service de la prévention des déchets

Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée : **action en lien avec la déchetterie comme la mise en place d'une ressourcerie**

Prévenir les déchets des entreprises : **action par la mise en place de la RS**

Prévenir les déchets du BTP : **action en déchetterie**

Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation : **action en lien avec la déchetterie comme la mise en place d'une ressourcerie**

Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets : **action optimisation des plates-formes de compostage territoire, production de compost et de broyat pour du paillage et favoriser les pratiques zéro-phytosanitaire. Achat de composteur (regroupement scolaire, restaurants, ...)**

Lutter contre le gaspillage alimentaire : **action en lien avec les lieux de restauration (professionnels, collège, écoles, habitants)**

Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable : **action à travers des animations sur des publics cibles**

Mobiliser des outils économiques incitatifs : **action mise en place de la RS, réflexion des moyens incitative pour différentes cibles**

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets : **action à travers une communication Grains de Pays, à travers des animations ciblées**

Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales : **action profiter des réseaux (écoles, associations, entreprises, etc)**

Promouvoir des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets : **action communiquer sur des actions d'administrations publiques exemplaires**

Il est proposé de déclencher le programme local de prévention des déchets 2015-2020 de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, dès septembre 2016.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité

AUTORISENT la communauté de communes à déclencher les actions nécessaires pendant la durée du plan.

AUTORISENT le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce plan.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents découlant de cette décision.

4 - CULTURE

4.1 – BC-2016-0892 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE COLLÈGE JEAN GRÜBER DE COLOMBEY LES BELLES

Le vice-président en charge de la culture propose, dans le cadre du règlement d'aides aux projets d'écoles, que le projet d'animation réalisé par le collège Jean GRÜBER bénéficie d'une subvention pour l'exercice 2016 :

- Le montant total des dépenses est de 2300,00 €, la subvention sollicitée est de 300€

Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire,

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- BC-2016-0885 - Gestion de l'absence de chef de projet sur « l'emploi conçu comme un droit »*
BC-2016-0886 - Anticipation des inscriptions au futur centre multi-accueil de BLENOD LES TOUL
BC-2016-0887 - Recensement des besoins d'investissements 2017 pour la CAF
BC-2016-0888 - Bail commercial S.C.I.C « LE RELAIS »
BC-2016-0889 - KALEIDOSCO à la Maison des Artisans Créateurs de FAVIERES
BC-2016-0890 - RECYTEX – convention T.E.P.C.V TERRES DE LORRAINE
BC-2016-0891 - Plan local de prévention Déchets
BC-2016-0892 - Convention d'aide aux projets d'école 2015-2016 au collège Jacques GRÜBER
BC-2016-0893 - Convention avec le centre de gestion 54 pour la réalisation d'une mission de conseil et d'organisation
BC-2016-0894 - État des produits irrécouvrables – Cécile JEANCENELLE
BC-2016-0895 - Convention de mise à disposition de personnel pour la réalisation d'un bilan professionnel sur 1 agent

Le Président,
Philippe PARMENTIER



AUTORISENT le Président à verser la subvention à destination du collège Jean GRÜBER comme indiqué ci-dessus sur l'imputation budgétaire C/65737 du B.P 2016.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents découlant de la présente.

5 – MOYENS GENERAUX

5.1 – BC-2016-0893 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 54 POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION EMPLOI ET MOBILITE

Dans le cadre des évolutions de la structure, les élus ont souhaité un accompagnement du Centre de Gestion 54 pour réaliser un bilan professionnel pour un agent dans sa mobilité. Ainsi, le service « Aide au recrutement » du pôle Emploi et Carrières mettra à disposition un conseiller à compter du 26/09/2016 et jusqu'au 30/01/2017. Cette mission sera rémunérée sur la base d'un coût horaire de 19.62 €

Après en avoir délibéré, les élus du Bureau communautaire

ACCEPTENT la mise en place d'un accompagnement personnalisé d'un agent dans sa mobilité

AUTORISENT le Président à signer la convention de mise à disposition d'un personnel du centre de gestion pour réaliser l'accompagnement mobilité d'un agent.

ACCEPTENT la prise en charge et le remboursement du centre de gestion conformément à la convention sur la base d'un coût horaire de 19.62€ et le paiement des frais de déplacement en sus.

5.2 – BC-2016-0894 - ÉTAT DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – CÉCILE JEANCENELLE

Mme Cécile JEANCENELLE n'a pas réglé le titre 442/2014 correspondant à une exposition à la MAC pour un montant de 18.00 € en 2014. Considérant le faible montant, les poursuites ne seront pas engagées.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT l'inscription budgétaire en non valeurs pour un montant de 18.00 €

AUTORISENT le président à émettre un mandat c/6541 pour un montant de 18.00€

5.3 – MAINTIEN DE LA DGF BONIFIEE

Il est spécifié en séance que si la communauté de communes veut garder cette bonification en 2017 il faut prendre une compétence supplémentaire, il est proposé de prendre la compétence et gestion de maison des services – cotisation SDIS

Dans le cadre de la loi NOTRe, de nombreux changements sont attendus et notamment en terme de transferts de compétences.

En effet, certaines compétences seront obligatoirement transférées avec effet différé comme la GEMAPI en 2018, l'eau et l'assainissement en 2020, d'autres sont facultatives mais indispensables pour le maintien de la D.G.F bonifiée. Il s'agit notamment des **compétences** issues des groupes obligatoires et optionnels.

- Actuellement : il y 4 compétences sur 8 listées.
- Au 1^{er} janvier 2017 : il y aura 6 compétences sur 12 listées.
- Au 1^{er} janvier 2018 : 9 compétences sur 12 listées.

Aussi, afin de maintenir la D.G.F bonifiée, je vous propose d'analyser le transfert de compétences « création et gestion des maisons de services publics ».

Par ailleurs, le paiement du contingent S.D.I.S pourrait être aussi pris en compte. La cotisation S.D.I.S resterait figée sur le montant de l'année 2016, les communes n'auront plus à supporter l'impact des augmentations de cotisations futures. La cotisation 2016 des communes serait déduite de l'attribution de compensation et permettrait une augmentation du C.I.F et par conséquent une valorisation de la D.G.F permettant de financer les augmentations futures des cotisations.

5.4 - BC-2016-0895- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 54 POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION

Considérant les évolutions de la structure intercommunale suite aux nouvelles prises de compétences, aux mutualisations de services et aux projets en cours, les élus ont souhaité travailler sur la mise en œuvre d'une étude organisationnelle.

Le pôle prévention du Centre de Gestion propose dans ce cadre un accompagnement de la structure et mettra à disposition un conseiller en organisation afin de réaliser un diagnostic organisationnel, un plan d'actions et un accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi.

Cette mise à disposition est réalisée entre le 08/08/2016 et le 14/11/2016 et prise en charge en totalité par le Centre de Gestion, le reste à charge pour la collectivité est nul.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

ACCEPTENT la réalisation d'une étude organisationnelle pour la structure par le Centre de Gestion 54.

AUTORISENT le Président à signer la convention de mise à disposition pour la mission de conseil en organisation avec le Centre de Gestion 54.